Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/03/2026 - B2026/001612 - 2022 B 01296 - 919 750 539 - ABART

ETATS FINANCIERS

Certifiés conformes

Le représentant légal

(signature)



① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABART	Néant *
Adresse de l'entreprise	16 Impasse DES VIOLETTES 56400 BRECH	

SIRET 9 1 9 7 5 0 5 3 9 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF			Brut	Amortissements – Provisions	Exercice N clos le 2025-06-30 Net
			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	315	042	315
	Total I (5)	044	315	048	315
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	65 583	086	65 583
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	65 583	098	65 583
	Total général (I + II)	110	65 898	112	65 898

PASSIF		Exercice N NET
		1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1 000
	Écarts de réévaluation	124
	Réserve légale	126 100
	Réserves réglementées *	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132 2 277
	Report à nouveau	134
	Résultat de l'exercice	136 4 446
	Subventions d'inverstissement	137
	Provisions réglementées	140
	Total I	142 7 823
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 53 550
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 4 089
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172
	Comptes courants d'associés	173 436
	Autres dettes	175
	Produits constatés d'avance	174
	Total III	176 58 075
	Total général (I + II + III)	180 65 898

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195 42 689
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 68 096
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 52 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE
(en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD
2025

Designation de l'entreprise	ABART	Né ☐	Exercice N clos le
A - RESULTAT COMPTABLE	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		2025-06-30

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue *	Biens			215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	0
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	0
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	
	Autres charges externes	(dont crédit-bail : - mobilier		- immobilier	)		242	4 426
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243		244	
	Rémunérations du personnel						250	
	Charges sociales						252	
	Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al.3 du CGI)			255		254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	4 426
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(4 426)
Produits financiers						**(III)**	280	28 534
Produits exceptionnels						**(IV)**	290	52 000
Charges financières						**(V)**	294	1 798
Charges exceptionnelles	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		347			**(VI)**	300	69 863
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						**(VII)**	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	4 446

B - RESULTAT FISCAL	Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2						312	4 446
RÉINTÉGRATION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles						322	
	Impôts et taxes non déductibles						324	
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	16 097
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

DÉDUCTION	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987				342	
				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181					
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont diver	Créance report en arrière du déficit			346				350	28 534
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéf. c. 1, déf. c. 2		352		354	7 991
Déficit	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables			dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÉS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéf. c. 1, déf. c. 2		370		372	7 991

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant
- V S/CESSION TITRES A TAUX 0	16 097

II DEDUCTIONS DIVERSES	Montant
Reprise provision dépreciation titre LT	28 534

ANNEXE COMPTABLE

ABART

Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 30/06/2025

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.
Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dispense d'annexe :

Conformément à la disposition du Code de Commerce art L 123-16-1 et du décret 2024-152 du 28 février 2024, les micro-entreprises dont 2 des 3 seuils ci-dessous ne sont pas atteints, peuvent bénéficier de l'exonération de présentation d'une annexe légale

- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 900.000 €
- Bilan inférieur ou égal à 450.000 €
- Nombre de salariés inférieur ou égal à 10

La société ABART entrant dans le champ d'application de cette mesure, elle n'a donc pas à produire d'annexe pour cet exercice.

ABART
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 impasse des violettes
56400 BRECH
919 750 539 RCS LORIENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 DECEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 4 446,37 euros de la manière suivante :

Origine :		
Résultat de l'exercice		4 446,37 euros
Dotations aux réserves :		
En totalité sur le compte « autres réserves »	4 446,37 euros	
TOTAUX	**4 446,37 euros**	**4 446,37 euros**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Bertrand THOMAS

